



## INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET AIDE-SOIGNANTE DU CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR



## PROJET DES INSTITUTS

2019 - 2023

### SOMMAIRE

**IFSI-IFAS CH SAUMUR – LE PLUS Pôle Régional de Formations**

**80 Rue des îles BP 100 49403 SAUMUR**

**IFSI** ☎ 02 44 68 78 26 ✉ ifsisaumur@ch-saumur.fr

**IFAS** ☎ 02.44 68 78 25 ✉ eas@ch-saumur.fr

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
------------------	----------

## **PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

1. PRESENTATION GENERALE .....	5
2. LE CONTEXTE .....	5
3. LES MISSIONS ET LES VALEURS .....	9
4. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT .....	10

## **MISE EN ŒUVRE DES FORMATIONS**

5. L'EQUIPE .....	13
6. LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT .....	14
7. LA CONCEPTION PEDAGOGIQUE .....	15

## **PERSPECTIVES**

8. LES PARTENARIATS .....	17
9. LE POLE MUTUALISE DE FORMATION .....	17
10. LES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT .....	17

## **ANNEXES**

11. PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IFSI	
12. PROJET PEDAGOGIQUE DE L'IFAS (NON TRANSMIS)	
13. CHARTE D'ACCUEIL DES ETUDIANTS IFSI ET DES ELEVES IFAS	

# Préambule

---

Le projet des Instituts de Formation en Soins Infirmiers et Aide-Soignante a été élaboré par l'équipe pédagogique des Instituts du Centre Hospitalier de Saumur, sous la responsabilité du directeur des Instituts.

Véritable fil conducteur de la pédagogie mise en œuvre par l'équipe, sa formalisation avait pour vocation de permettre aux deux Instituts d'accompagner au mieux les différents changements provoqués par un contexte d'évolutions majeures pour les formations infirmière et aide-soignante :

✓ Des changements d'ordre réglementaires dans le cadre du processus d'Universitarisation de la formation infirmière, avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance des IFSI ; la suppression du concours d'entrée pour la grande majorité des candidats à la formation infirmière ; la mise en œuvre du service sanitaire ; la réingénierie de la formation aide-soignante annoncée pour la rentrée 2020. Une nouvelle étape, par ailleurs, a été franchie avec la création du Département des Sciences Infirmières au niveau de l'Université d'Angers au cours de l'année 2019, accentuant encore la collaboration entre les IFSI et l'UA<sup>1</sup>. Les métiers évoluent et doivent s'adapter aux besoins de santé sur les territoires. Face à cela, les évolutions dans les formations sont pensées dans le but de faciliter le développement de nouvelles compétences, faciliter l'accès à de nouvelles formations grâce à des passerelles, faciliter la mobilité.

✓ Des changements d'ordre contextuel, avec la nécessité de rendre attractive les deux formations et notamment la formation aide soignante, qui a vu une baisse générale du nombre de candidats au concours. La nécessité d'amplifier, par ailleurs, les collaborations territoriales dans le cadre du GHT 49, afin d'assurer une cohérence d'ensemble et une harmonisation des enseignements à l'échelle des Instituts du Groupement Hospitalier de Territoire, incluant les Centres Hospitaliers d'Angers, de Cholet et de Saumur. Ceci pour permettre aux futurs diplômés de toujours plus s'adapter aux contraintes de terrain et pour prendre en soin une population qui continue de vieillir.

---

<sup>1</sup> UA : Université d'Angers

Des collaborations qui doivent par ailleurs déboucher sur le développement encore plus marqué de l'inter professionnalité, qui contribuera à la collaboration et la qualité du travail des futures équipes soignantes. Dans un contexte budgétaire<sup>2</sup> contraint, le projet des Instituts doit néanmoins laisser le champ à l'innovation pédagogique et notamment au développement de la simulation en santé.

Ce travail s'inscrit enfin dans un cadre réglementaire précis en lien avec la certification<sup>3</sup>, sous le contrôle pédagogique de l'ARS, mais aussi dans les orientations du projet pédagogique de territoire des IFSI du GHT 49, dans les orientations du projet régional de santé 2018-2022 et le schéma régional des formations sanitaires et sociales 2018-2022.

---

<sup>2</sup> La grande majorité des formations IDE et AS sont financées par le Conseil Régional des Pays de la Loire.

<sup>3</sup> La certification des formations IDE et AS relève de la DRDJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

La délivrance du grade licence pour les diplômés IDE relève de la compétence de l'université d'Angers.

# Présentation de l'établissement

---

## 1. Présentation générale

L'établissement est adossé au Centre Hospitalier de Saumur et abrite l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), créée en 1970, ainsi que l'Institut de Formation Aide Soignante (IFAS) depuis 2002.

Il fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire<sup>4</sup> du Maine et Loire (GHT 49) qui regroupe sur le versant des Instituts de Formation, les établissements de formations paramédicales et IFCS<sup>5</sup> d'Angers, de Cholet et de Saumur.

Situé à mi-distance entre Tours et Angers, son implantation géographique le place aussi au carrefour de trois départements, que sont le Maine et Loire, l'Indre et Loire et la Vienne. Cette configuration permet d'offrir un large éventail de lieux de stages : plus de 330 terrains actifs dans un rayon de 60 kms autour de Saumur.

Enfin, il est situé dans une ville de taille moyenne et permet une offre de formation de niveaux 3 et 6 sur le territoire de Saumur.

## 2. Le contexte

**L'intégration du diplôme d'Etat infirmier dans le dispositif L-M-D et l'universitarisation de la formation, ont représenté l'enjeu majeur des IFSI depuis une quinzaine d'années.**

Le dispositif Licence – Master – Doctorat, né des accords de Bologne (1999), avait pour objectif premier l'harmonisation européenne des diplômes, puis secondairement le développement des liens entre l'université et le monde professionnel.

Depuis la dernière révision du référentiel en 2009, le diplôme d'état infirmier est reconnu au grade de licence, tout en préservant l'alternance « théorie / stage » caractéristique de dispositif professionnalisant de la formation.

Mais le processus d'universitarisation, initié en 2004, s'est avéré un chantier complexe. Les ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Santé ont engagé une série de réformes visant à homogénéiser et rapprocher les cursus paramédicaux et médicaux, en perspective des enjeux sanitaires, économiques et démographiques de demain.

---

<sup>4</sup> Loi du 16 janvier 2016 de modernisation du système de santé.

<sup>5</sup> IFCS : Institut de Formation des Cadres de Santé

Car la réponse aux besoins, les nouveaux parcours de prise en charge et la maîtrise des coûts générés par les évolutions épidémiologiques, reposent plus que jamais sur la coopération et la coordination entre les différents professionnels de santé. Le développement des compétences nécessaires au fonctionnement en transversalité des métiers du soin, supposent d'insérer dès à présent **l'inter professionnalité** au cœur de ces cursus.

Le **service sanitaire** est une des mesures nouvellement mise en place, ayant pour cible l'initiation à la prévention primaire et la réalisation d'actions concrètes de promotion de la santé, en inter-professionnalité et interdisciplinarité. Sont ainsi concernées pour la rentrée 2019, les formations de médecine, odontologie, pharmacie, soins infirmiers, kinésithérapie et maïeutique.

Les autres grands axes de ces réformes des formations en santé sont la promotion de la **recherche**, à l'égal des autres domaines de l'enseignement supérieur, et la consolidation des **droits des étudiants**, avec en finalité l'accès aux mêmes services que les autres étudiants : accès la Bibliothèque Universitaire, logement, tarif CROUS pour les repas.

Aujourd'hui l'intégration universitaire de la formation infirmière connaît une phase d'accélération, concrétisée en 2019 par la suppression du concours d'entrée et l'accès à la formation via **Parcoursup** pour une grande majorité des candidats. Un concours subsiste pour les personnes relevant du développement professionnel continu.

En cohérence avec l'évolution universitaire de la formation, une circulaire ministérielle<sup>6</sup> de juin 2019 prévoit le transfert de la compétence de certification du diplôme d'Etat IDE, de la DRJSCS<sup>7</sup> à l'Enseignement supérieur. Cependant les IFSI restent sous la tutelle pédagogique des Agences Régionale de Santé et leurs financements sont toujours supportés par les Conseils Régionaux.

Enfin, dans le cadre d'une collaboration renforcée avec l'Université d'Angers, la coordination des trois IFSI du Maine et Loire (Angers – Chole t – Saumur) travaille depuis 2016 à la création du **Département Universitaire en Sciences Infirmières**.

---

<sup>6</sup> Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

<sup>7</sup> DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale

L'existence du département est effective depuis le milieu de l'année 2019 et ses missions principales sont :

- ✓ le partage de ressources d'enseignement entre l'Université et les trois IFSI,
- ✓ l'harmonisation des pratiques pédagogiques,
- ✓ le développement de la politique des stages sur le territoire,
- ✓ l'organisation de procédures d'évaluation partagées et harmonisées,
- ✓ le développement de formations interprofessionnelles,
- ✓ la promotion de la recherche en soins infirmiers,
- ✓ le développement de la formation tout au long de la vie.

D'autre part, la coordination des IFSI du GHT 49 a permis la rédaction d'un projet pédagogique de territoire, qui se veut un support au pilotage des différentes orientations communes.

Des commissions présidées par les directrices des IFSI d'Angers, Cholet et Saumur ont ainsi été créées pour travailler sur quatre thématiques :

- ✓ ingénierie pédagogique et dispositifs d'évaluation ;
- ✓ innovation pédagogique, développement du numérique et simulation en santé ;
- ✓ interdisciplinarité et service sanitaire ;
- ✓ accès à la recherche.

**La formation aide-soignante devrait également subir une réingénierie pour la rentrée de 2020, pour mieux répondre aux réalités d'exercice d'aujourd'hui.**

Le dernier arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'état aide soignant, date du 22 octobre 2005 et son actualisation est en cours. L'évolution du métier a été annoncée par le gouvernement dans le Plan Santé 2022 : « une attention particulière sera portée aux aides soignant(e)s dont les conditions d'exercice ont évolué, sans que les conséquences n'en soient tirées. »<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> Ministère des solidarités et de la santé, *Ma santé 2022 un engagement collectif*, septembre 2018.

Ainsi le prochain référentiel de formation sera probablement en cohérence avec les axes de l'organisation et la transformation globale du système de santé<sup>9</sup>. De nouvelles compétences devraient venir renforcer la collaboration avec l'infirmier(e) par une délégation d'actes dont la liste est actuellement en discussion et qui ne sera connue qu'à la parution du texte réglementaire.

Enfin, selon l'Insee la tendance démographique en Pays de la Loire devrait se poursuivre dans le sens d'une croissance, mais également d'un vieillissement de la population surtout dans les zones rurales. Les besoins en futurs professionnels seront donc plus importants. Ajouté à cela, l'augmentation annoncée dans les trois prochaines années des départs à la retraite, notamment des aides-soignant(e)s, qu'il s'avèrera primordial d'anticiper.

Dans cette perspective, l'établissement a demandé lors du renouvellement d'autorisation une augmentation du quota des élèves aides-soignant(e)s formé(e)s à Saumur<sup>10</sup>.

Celui-ci est actuellement de 40 élèves en cursus complet et partiel, mais si la proposition d'augmentation de quota était acceptée, l'IFAS permettrait la sortie potentielle de 48 aides-soignant(e)s en 2021 et 55 en 2022, au moment du déménagement vers le nouveau Pôle de Formation du Saumurois.

**Les Instituts de Formation en Santé évoluent ces dernières années dans un environnement extrêmement mouvant. Les orientations économiques, politiques et sociales, concrétisées par la succession de réformes du système de santé, supposent une forte adaptabilité des acteurs aux variables du contexte. La collaboration des instituts au sein du GHT et le partenariat avec l'Université, représentent aujourd'hui le socle de stabilité qui permettra l'ancrage de nos futurs projets.**

**Ces projets seront construits et portés d'une nouvelle façon, en considérant toutes les opportunités pédagogiques, de développements, de partenariats que va nous apporter un déménagement en 2021 dans un bâtiment neuf financé en grande partie par la Région des Pays de la Loire, préservant ainsi un maillage territorial des formations IDE et AS.**

---

<sup>9</sup> Loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

<sup>10</sup> A ce jour, l'Institut est en attente de la décision de la Région des Pays de la Loire pour la rentrée 2020.

### 3. Les missions et les valeurs

Les **missions** de l'établissement sont essentiellement axées sur :

- ✓ Les formations initiales infirmière et aide-soignante
- ✓ La formation continue des professionnels
- ✓ La préparation au concours d'entrée de la formation aide soignante
- ✓ La gestion et mise à disposition de ressources documentaires pour les besoins des instituts et du centre hospitalier.

L'équipe pédagogique s'appuie sur des **valeurs partagées** pour accompagner les 150 étudiants et les 40 élèves<sup>11</sup> tout au long de leurs parcours d'apprentissage.

Ces valeurs sont également un point de repère pour l'acquisition d'une posture de futur professionnel en adéquation avec la posture attendue, ainsi que d'un savoir être indispensable pour prendre en charge de façon adaptée les patients, réaliser des soins de qualité et évoluer dans un esprit de bonne collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

#### ▪ **Le respect**

« Sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égards [...] fait de prendre en considération la dignité de la personne humaine. »<sup>12</sup>

Respecter l'autre, c'est accéder à son humanité, dans un esprit de neutralité et de bienveillance. Mais c'est aussi se respecter soi-même pour être en capacité de respecter l'autre. Le respect est le fondement de toute relation.

#### ▪ **L'équité**

« Principe impliquant l'appréciation juste de ce qui est dû à chacun »<sup>13</sup>

Il convient de distinguer l'équité de l'égalité : ce n'est pas l'aplanissement des différences, mais au contraire la mise en valeur des spécificités et la prise en compte des besoins de chacun.

---

<sup>11</sup> Dénomination désignant les étudiants de l'IFSI et les élèves de l'IFAS

<sup>12</sup> Source : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

<sup>13</sup> Idem

- **La responsabilité**

Être responsable, c'est être en capacité de répondre de ses actes et d'en supporter les conséquences, c'est-à-dire d'agir en mesurant les conséquences possibles de ses actions. Mais c'est aussi agir dans son champ de compétences sans devoir en référer à autrui, dans une dimension d'autonomie.

- **L'altérité**

Renvoi à ce qui est « autre », extérieur à « soi ». Vient du latin *alteritas* qui signifie différence. L'altérité est en lien avec un esprit d'ouverture et de tolérance.

#### **4. L'organisation de l'institut**

- **Capacité d'accueil**

L'établissement accueille 50 étudiants infirmiers par promotion pour une formation de trois ans, constituant un total à 150 étudiants.

L'agrément de l'IFAS autorise un effectif de 40 élèves par an en cursus complet et non-complet.

- **Localisation**

L'établissement se trouve à 1.5 km du centre hospitalier, permettant aux étudiants/élèves d'accéder facilement au restaurant du personnel, s'ils le souhaitent.

Le centre ville est distant de 2 kms et la gare est accessible en 15 minutes par bus urbain.

- **Locaux et matériel**

L'établissement dispose de :

- un amphithéâtre de 170 places
- trois salles de cours de 50 places
- deux salles de 25 places
- une salle de formation continue de 20 places
- quatre salles de groupe
- quatre box de pratiques disposés en chambres
- un centre de documentation de 100 m<sup>2</sup>

Des mannequins spécifiques sont utilisés pour les séances d'entraînement aux gestes et postures d'urgence. En perspective du développement de la simulation en santé, un projet d'équipement en matériel audio-vidéo est en cours de réflexion, afin de scénariser et filmer les séquences de pratiques professionnelles.

#### ▪ **Organisation de l'accueil**

Les trois secrétaires assurent l'accueil et l'orientation des étudiants/élèves en préinscription et à leur arrivée dans l'établissement. Elles les guident dans leurs démarches administratives auprès de l'Université, du Conseil Régional et de Pôle Emploi.

Une permanence quotidienne est assurée de 8h30 à 12h et de 13h à 17h, sauf le vendredi où les bureaux ferment à 16h30.

#### ▪ **Partenariat et collaboration**

Dans le cadre de la création du Département Universitaire des Sciences Infirmières, le pilotage des Unités d'Enseignement contributives est en cours d'organisation avec la Faculté de Santé d'Angers. Une majorité d'UE<sup>14</sup> est maintenant sous la responsabilité de référents universitaires, en charge de l'harmonisation des contenus : certaines maquettes pédagogiques sont déjà communes et des évaluations sont planifiées.

Le partenariat a permis aussi d'organiser grâce à une convention l'accès à des ressources au bénéfice des formateurs et des étudiants :

- Temps partagé d'un ingénieur pédagogique, financé par les IFSI du 49
- Espace Numérique de Travail qui permet la mise en ligne des supports de cours via Moodle, la mutualisation d'interventions pédagogiques filmées, l'utilisation d'une plateforme vidéo interne.  
Les élèves de l'IFAS ont une accessibilité à l'ENT<sup>15</sup> restreinte à une page hébergée sur Moodle, en partage avec les formateurs.
- Organisation d'un séminaire « Inter professionnalité », pour l'ensemble des étudiants des disciplines médicales et paramédicales.

---

<sup>14</sup> UE : Unité d'Enseignement

<sup>15</sup> ENT : Espace Numérique de Travail

Dans le cadre du groupement de territoire, certaines actions sont également mises en œuvre en collaboration avec les Instituts d'Angers et de Cholet :

- Un groupe de réflexion, composé des trois cadres coordonnateurs des stages, est chargé de mettre en œuvre une politique de stage commune, visant à mutualiser les ressources au niveau du territoire.
- Les centres de documentations partagent leurs compétences et optimisent leurs recherches documentaires.
- Une commission administrative travaille sur la création d'une base commune de formulaires, afin d'homogénéiser la mise en forme des documents et procédures administratives.
- Une journée de conférence est programmée annuellement pour promouvoir la recherche en soins.

# Mise en œuvre des formations

---

## 1. L'équipe

**Le directeur** agréé<sup>16</sup> est chargé de la coordination des IFSI/IFAS et a pour missions :

- ✓ Organisation de la formation initiale, préparatoire et continue
- ✓ Coordination de la politique de formation en lien avec l'ARS et l'Université
- ✓ Collaboration au projet pédagogique de territoire
- ✓ Conception des projets pédagogiques et du projet des Instituts
- ✓ Organisation des enseignements théoriques et pratiques
- ✓ Animation et encadrement de l'équipe pédagogique
- ✓ Contrôle des études
- ✓ Gestion des ressources humaines, financières et administratives par délégation du directeur du Centre Hospitalier.

**L'équipe pédagogique** est composée de :

- 6 cadres formateurs responsables en binômes des trois promotions IFSI
- 1 cadre formateur et 1 infirmière formatrice responsables de la promotion IFAS
- 1 cadre coordonnateur pédagogique et des stages
- 1 cadre responsable de la formation continue.

Les UE sont coordonnées par des binômes référents et chaque formateur intervient en situation pédagogique en fonction de son expertise infirmière. Le suivi pédagogique des étudiants/élèves est organisé et réparti sur l'ensemble de l'équipe de formation.

Le coordonnateur pédagogique et des stages assure sa mission transversale à hauteur de 50% de son temps.

**La documentaliste** est en charge de la gestion du centre de documentation :

- accès aux ressources documentaires
- aide à la recherche documentaire
- appui méthodologique pour les étudiants
- gestion des outils et plateformes numériques
- mise à jour du site internet des Instituts.

---

<sup>16</sup> Agrément prononcé par la Région des Pays de la Loire et l'ARS.

**L'équipe administrative** est composée de trois secrétaires qui se partagent, entre autres, les missions suivantes :

- accueil des étudiants/élèves
- gestion des dossiers administratifs et pédagogiques IFSI/IFAS et notamment dossiers concours, admission, demande de gratuité, bourses, autre financements...
- relation avec les intervenants des Instituts
- suivi du budget des instituts et participation au travail d'EPRD<sup>17</sup>
- réponse aux différentes demandes des tutelles et des partenaires
- accueil des intervenants de la formation continue
- secrétariat de direction
- suivi logistique de linge et des commandes.

## 2. Les principes de fonctionnement

Le fonctionnement d'équipe est basé sur trois axes en cohérence avec l'organisation pédagogique interne et les partenariats externes :

### → **Transversalité**

- sur les trois années d'IFSI en lien avec les responsabilités de promotion et les références d'Unités d'Enseignement
- entre les équipes IFSI/IFAS sur des thématiques communes (formation en gestes et soins d'urgence, raisonnement clinique, analyse de pratique...) et les mises en situations professionnelles
- entre les programmes IFSI/IFAS en fonction des expertises

### → **Coopération**

- avec les deux autres IFSI du GHT 49
- avec les établissements accueillant les étudiants/élèves en stage
- avec les cinq établissements du département pour la mise en œuvre du concours IFAS
- avec les établissements scolaires dans le cadre de la mise en place du Service Sanitaire.

---

<sup>17</sup> Etat prévisionnel des recettes et dépenses.

- avec l'Université d'Angers
- avec les partenaires de Saumur Val de Loire et les autres occupants du Pôle de Formation, dans le cadre de la construction et de l'entrée dans le futur bâtiment

→ **Mutualisation**

- des ressources numériques, documentaires dans le cadre du Département Universitaire des Sciences Infirmières et du GHT
- des intervenants extérieurs pour les IFSI/IFAS
- avec les utilisateurs du futur pôle mutualisé de formation

### 3. La conception pédagogique

Le courant théorique qui sous-tend les enseignements des deux instituts est le **socioconstructivisme**. C'est une pédagogie centrée sur l'apprenant, qui postule que l'apprentissage est « *un phénomène actif qui repose sur la manière dont un individu construit progressivement ses représentations.* »<sup>18</sup>

C'est aussi un processus adaptatif basé sur l'expérience qui joue un rôle fondamental, car elle nourrit en permanence la pensée d'informations à traiter. Les interactions en groupe et la confrontation des idées (conflit cognitif), participent également à la construction des nouvelles représentations : « *on ajoute donc la force du fonctionnement groupal au mécanisme cognitif.* »<sup>19</sup>

L'équipe pédagogique propose comme objectif général :

**« Former des professionnels autonomes, responsables, réflexifs. »**

Pour atteindre ce but, les concepts d'**accompagnement personnalisé** et d'**alternance intégrative**, doivent permettre la mise en œuvre progressive du processus de **professionnalisation**, par la progression de l'apprentissage.

---

<sup>18</sup> BELLIER S. (2002), *Ingénierie en formation d'adultes*, p 36, Editions Liaisons, Paris.

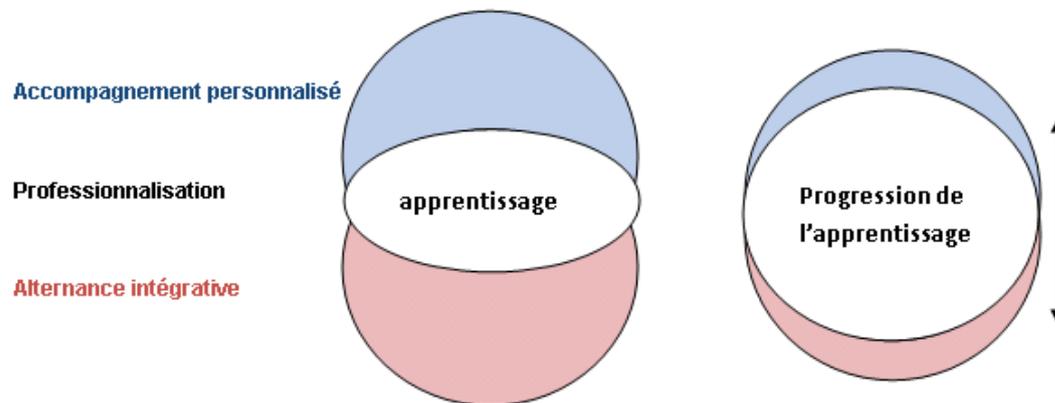
<sup>19</sup> BELLIER S. (2002), *Ingénierie en formation d'adultes*, p 36, Editions Liaisons, Paris.

→ **Accompagnement personnalisé**

- Suivi pédagogique régulier et individualisé
- Parcours singulier
- Contrat pédagogique individualisé

→ **Alternance intégrative**

- Visites en stage planifiées ou en fonction des besoins ressentis par l'étudiant/élève, les tuteurs, les professionnels de proximité
- Analyse de situations au retour du stage
- Logique de construction de la maquette pédagogique
- Interventions de professionnels de terrain



→ **Evaluation**

L'évaluation du dispositif pédagogique est présente à plusieurs étapes des formations :

- évaluation des étudiants/élèves suivant les référentiels de formation,
- évaluation de leur satisfaction de la qualité de l'encadrement en stage,
- évaluation de la de la qualité de la formation dispensée.

Plusieurs moments clés permettent de recueillir cette évaluation :

- sur Moodle lors des bilans de semaine, des bilans de modules ou d'UE,
- au moment des suivis pédagogiques individuels,
- par l'intermédiaire d'ANOTEA<sup>20</sup>.

Ces évaluations peuvent déboucher sur des réajustements pédagogiques qui viendront alimenter le projet pédagogique de l'année Universitaire ou scolaire suivante.

---

<sup>20</sup> Plateforme de dépôt d'appréciations sur les Instituts de formation renseignée par les étudiants/élèves.

# Perspectives

---

## 1. Les partenariats

Il faut envisager de renforcer les partenariats existants au niveau des terrains de stage, notamment les relations privilégiées avec les services du Centre Hospitalier :

- Reconduction de la formation « tutorat » pour les infirmiers(e)s et les aides soignant(e)s
- Collaboration plus étroite avec les cadres de proximité par la mise en place de groupes de réflexion sur l'encadrement des étudiants/élèves
- Organisation de travaux de groupes sur les unités intégratives en lien avec les besoins du terrain (mini audits, animations thématiques...).

Un recueil des besoins en formation de l'ensemble des établissements du territoire est à réaliser, dans une perspective de développement de la formation continue.

## 2. Le pôle mutualisé de formation

Le 19 septembre 2019 a été posée la première pierre du projet de construction qui devrait accueillir les Instituts à la rentrée 2021. Cet événement est l'aboutissement d'un long processus de maturation, initié par Saumur Val de Loire et soutenu par la Région et l'Etat.

Le partage des locaux avec des étudiants de l'antenne de l'Université d'Angers et les Compagnons du Devoir nécessitera de se projeter dans ce nouvel environnement de travail avec suffisamment d'anticipation, afin d'optimiser tout le potentiel de l'espace architectural. Les nouveaux locaux devraient offrir la possibilité de penser autrement la vie des élèves et étudiants en formation.

## 3. Les axes stratégiques de développement sur les cinq prochaines années

### ▪ **Développer l'innovation pédagogique**

S'inscrire au sein des Instituts dans la dynamique portée par la commission spécialisée du Département des Sciences Infirmières en charge de cet axe :

- Développer la mutualisation des ressources entre les Instituts de formation IDE et AS

du GHT 49.

- Conforter la place et rôle du numérique dans les formations : formalisation numérique des UE et modules mis en ligne sur Moodle, partage des données entre les Instituts du GHT 49.
  - Développer la simulation en santé en cohérence avec le Plan santé 2022, le PRS<sup>21</sup>, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales. Le futur pôle de formation du Saumurois permettra de développer encore davantage la pratique de la simulation en santé dans un espace entièrement dédié à cette modalité pédagogique.
  - Partage des expertises des formateurs en simulation en santé sur le territoire : banque de données de scénarii, de simulation en santé sur Moodle...
- **Développer la communication externe**
- Mettre en place des actions pour faire connaître l'établissement sur le territoire et participer aux campagnes de communications valorisant les formations IDE et AS.
  - Poursuivre le développement du réseau avec les partenaires potentiels du territoire (lycées, pôle emploi...).
  - Amplifier la communication via les réseaux sociaux.
  - Moderniser la communication sur le site internet de l'IFSI.

L'investissement des nouveaux locaux facilitera un travail de communication et la « mise en avant » sur le territoire des formations IFSI et IFAS, voir le développement de nouveaux partenariats.

▪ **Elargir l'offre de formation continue**

Une redéfinition de l'offre de formation continue est en cours. Elle doit se développer grâce aux ressources, aux compétences et diplômes des formateurs permanents. Des pistes de développement sont à l'étude comme par exemple sur une formation GSU<sup>22</sup> pour les professionnels du territoire, une formation sur l'ergonomie, l'acquisition de nouvelles compétences en lien avec le référentiel aide soignant 2020.

---

<sup>21</sup> Plan régional de santé

<sup>22</sup> GSU : Gestes et Soins d'Urgence

L'intégration dans le futur pôle de formation nous permettra aussi de tisser de nouveaux réseaux et nouvelles collaborations, qui seront probablement propice au développement de la formation continue.

- **Engager l'établissement dans une démarche qualité structurée**

Tout établissement de formation doit mettre en œuvre une démarche qualité et faire la preuve que cette démarche existe et qu'elle est respectée.

Cet impératif est d'autant plus pressant que l'universitarisation de la formation infirmière suppose de s'inscrire dans cette démarche avec un référentiel spécifique à l'enseignement supérieur. Cette contrainte permettra certainement de devancer les exigences réglementaires et de se mettre en ordre de marche pour poursuivre l'intégration universitaire avec sérénité.

**Les perspectives et le travail relatif aux axes stratégiques de développement des Instituts doivent permettre d'aborder la période de changements réglementaires et conjoncturels de façon à adapter les formations aux besoins du terrain en professionnels IDE et AS et répondre aux nouvelles contraintes sur leur lieu d'exercice professionnel.**